



## INFORMATION

*Madame, Monsieur,*

Depuis le 20 juin 2016, le Gouvernement de Malte a établi une

### **Contribution Environnementale**

s'appliquant aux séjours dans tout hébergement marchand.

Les revenus générés par cette initiative seront alloués à l'amélioration et l'embellissement des infrastructures touristiques locales situées sur les îles maltaises.

Si vous avez **18 ans ou plus** le jour de votre arrivée, et que votre séjour commence le **20 juin 2016** ou les jours suivants, il vous sera demandé de verser, au titre de la contribution environnementale, de **0,50€ par nuit** jusqu'à un **maximum de 5€** pour un séjour ininterrompu sur les îles maltaises, y compris si votre séjour est réparti entre Malte et Gozo.

Cela s'applique à **toute personne**, résidant à Malte ou à l'étranger, séjournant dans **tout hébergement marchand** dont les hôtels, les guesthouses, les farmhouses, les villas, les auberges de jeunesse, les appartements, les chambres d'hôtes, les familles d'accueil, etc.

La contribution **n'est pas comprise dans le prix de votre chambre**, elle sera **facturée séparément**.

Cette contribution n'est **pas assujettie à la TVA**, ni soumise à des commissions ou tout autre charge.

**Les gérants ou propriétaires de l'hébergement** où vous séjournez sont dans l'obligation de collecter et verser la contribution au Gouvernement.

Il leur est aussi demandé **d'enregistrer** le nombre de personnes hébergées, leur âge et la durée de leur séjour. Ces informations faciliteront le **calcul de la contribution** et la **piste d'audit**.

Pour cette raison, il vous sera demandé de fournir des **informations personnelles**, telles que votre date de naissance, ainsi qu'une pièce justificative telle qu'une carte d'identité, un passeport ou un permis de conduire.

Toutes les données sont collectées et traitées dans le respect de la Loi sur la Protection des Données de Malte.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la Contribution Environnementale, vous pouvez vous adresser au **Ministère du Tourisme** par téléphone au (+356) 2291 5038 ou par email à [environmentalcontribution@gov.mt](mailto:environmentalcontribution@gov.mt), ou au **Malta Tourism Autorité** au (+356) 2291 5000 ou [info@visitmalta.com](mailto:info@visitmalta.com)

[www.tourism.gov.mt](http://www.tourism.gov.mt)

### **La contribution environnementale en quelques mots**

- S'applique à toute personne de 18 ans ou plus le jour de son arrivée et séjournant dans un hébergement marchand.
- A partir du 20 juin 2016 (les séjours débutant avant cette date et terminant après NE SONT PAS concernés).
- Calcul : 0,50€ x personne x nombre de nuits.
- Jusqu'à un maximum de 5€ pour un séjour ininterrompu.